

K & D 310ml, schwarz

Numero d'article 94730,94760

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 25.10.2023, Révision 25.10.2023

Version 1.0

Page 1 / 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

K & D 310ml, schwarz

Numero d'article: 94730,94760

UFI: 20CF-F8SP-R00X-MR8K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Adhésif et Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

PEGE Parts GmbH
Stierenbergpark Nr.1
6221 Rickenbach / SUISSE
Téléphone +41 41 917 53 03
Site internet www.pegeparts.ch
E-mail richard@pegeparts.ch

Secteur informatif

Informations techniques

richard@pegeparts.ch

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour la santé

Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique par exemple) ne doivent pas manipuler le produit. Les symptômes touchant les voies respiratoires peuvent encore apparaître quelques heures après une surexposition. Les poussières, vapeurs et aérosols constituent le principal risque pour les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - 50	Polyvinylchlorid CAS: 9002-86-2
3 - 7	Masse de réaction éthylbenzène et de xylène EINECS/ELINCS: 905-588-0, Reg-No.: 01-2119488216-32-XXXX, 01-2119486136-34-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H312 H332 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373 SCL [%]: >= 10: STOT RE 2: H373
1 - 5	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques EINECS/ELINCS: 926-141-6, Reg-No.: 01-2119456620-43-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - EUH066
< 2,5	Oxyde de calcium CAS: 1305-78-8, EINECS/ELINCS: 215-138-9, Reg-No.: 01-2119475325-36-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335
0,1 - < 1	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - Acute Tox. 4: H332 - Resp. Sens. 1: H334 - STOT SE 3: H335 - Carc. 2: H351 - STOT RE 2: H373 - EUH204 SCL [%]: >= 5: STOT SE 3: H335, >= 5: Eye Irrit. 2: H319, >= 5: Skin Irrit. 2: H315, >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334
<0,1	réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate CAS: 1065336-91-5, EINECS/ELINCS: 915-687-0, Reg-No.: 01-2119491304-40-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400 - Repr. 2: H361f

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Essoufflement – difficulté à respirer
Toux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Acide cyanhydrique (HCN).
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).
Isocyanate

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Tenir à l'écart de l'eau.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Stockage au frais. Stockage au sec.

Classe de stockage

10 - 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 926-141-6, Reg-No.: 01-2119456620-43-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,005 ppm, 0,05 mg/m ³ , NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,02 ppm, 0,2 mg/m ³
Ethylbenzène
CAS: 100-41-4, EINECS/ELINCS: 202-849-4, EU-INDEX: 601-023-00-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 435 mg/m ³ , H, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 435 mg/m ³
Valeurs biologiques tolérables: Paramètre: Acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g Créatinine, Substrat d'exam: Urine
Xylène, mélange disomères
CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119488216-32-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 435 mg/m ³ , H, B, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 200 ppm, 870 mg/m ³
Valeurs biologiques tolérables: Paramètre: Acides méthylhippuriques: 2 g/l, Substrat d'exam: Urine
Polyvinylchlorid
CAS: 9002-86-2
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 3 mg/m ³ , Respirable fraction

DNEL

Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 221 mg/m ³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 442 mg/m ³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à long terme, 221 mg/m ³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 442 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 212 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 12,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme, 125 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à long terme, 65,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 65,3 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 260 mg/m ³
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
Industrie, inhalatoire (poussière), Effets locaux à court terme, 4 mg/m ³
Industrie, inhalatoire (poussière), Effets locaux à long terme, 1 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire (poussière), Effets locaux à court terme, 4 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire (poussière), Effets locaux à long terme, 1 mg/m ³
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,1 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,05 mg/m ³

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,025 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,05 mg/m³

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,27 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1.8 mg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 180 µg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 310 µg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 900 µg/kg bw/day

PNEC

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

Sédiment (Eau de mer), 12,46 mg/kg sediment dw

Eau douce, 0,327 mg/L

Eau de mer, 0,327 mg/L

Sédiment (Eau douce), 12,46 mg/kg sediment dw

Sol, 2,31 mg/kg soil dw

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6,58 mg/L

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2,27 mg/L

Eau de mer, 0,24 mg/L

Sol, 817,4 mg/kg soil dw

Eau douce, 0,37 mg/L

Diisocyanate de 4,4'-méthylénediphényle, CAS: 101-68-8

Eau douce, 3,7 µg/L

Eau de mer, 0,37 µg/L

Sédiment (Eau douce), 11,7 mg/kg sediment dw

Sédiment (Eau de mer), 1,17 mg/kg sediment dw

Sol, 2,33 mg/kg soil dw

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L

Sédiment (Eau de mer), 0,11 mg/kg sediment dw

Sédiment (Eau douce), 1,05 mg/kg sediment dw

Eau douce, 0,002 mg/L

Eau de mer, 0 mg/L

Sol, 0,21 mg/kg soil dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,5mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,4mm; Caoutchouc fluor, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,5mm; Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	pâteux
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	137
Point d' éclair [°C]	>= 70 (coupelle fermée)
Inflammabilité	pas inflammable
Limite inférieure d'explosion	0,6 Vol. %
Limite supérieure d'explosion	8 Vol. %
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	Pas d'information disponible.
Densité relative	1,16
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	réagit avec l'eau non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	>= 200
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact des alcools, des amines, des acides aqueux et des lessives.

Réagit au contact de l'eau en dégageant de gaz carbonique.

Risque d'éclatement des récipients.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
LD50, oral, rat, 3523 - 4000 mg/kg
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg (OECD 425)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LD50, oral, rat, 3230 mg/kg bw, OECD 423

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
LD50, dermique, lapin, 12126 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg (OECD 402)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LD50, dermique, rat, 3170 mg/kg bw, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/l 4h
Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
LC50, inhalatoire (vapeur), rat, 6350 - 6700 ppm 4h
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
LC50, inhalatoire (poussière), rat, >6,04 mg/L, OECD 436, 4h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, inhalatoire (poussière), rat, 0,49 mg/l/4h
LC50, inhalatoire, rat, > 2,24 mg/l/1h (OECD 403)
LC50, inhalatoire, rat, 0,368 mg/l/4h (OECD 403)
Conversion, inhalatoire (poussière), 1,5 mg/l/4h

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

LC50, inhalatoire, rat, > 4,951 mg/l 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de classification sur la base des études toxicologiques.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

œil, irritant

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

œil, lapin, OECD 405, corrosif

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

œil, irritant

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

œil, lapin, OECD 405, non irritant

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

œil, lapin, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

dermique, irritant

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

dermique, lapin, OECD 404, irritant

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

lapin, in vivo, OECD 404, irritant

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

dermique, non sensibilisant

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

dermique, non sensibilisant

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

inhalatoire, rat, in vivo, OECD-GD 39, sensibilisant

dermique, Souris, in vivo (LLNA), OECD 429, sensibilisant

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
inhalatoire, irritant
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
inhalatoire, irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
inhalatoire, irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
NOAEL, oral, rat, 250 mg/kg bw/day (chronic), un effet néfaste observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 3515 mg/m³ (subchronic), un effet néfaste observé
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
NOAEC, inhalatoire, rat, 107 mg/m³, aucun effet nocif observé
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LOAEC, inhalatoire, rat, 1 mg/m³, un effet néfaste observé
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 408, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 6000 mg/m³, OECD 413, aucun effet nocif observé
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LOAEL, oral, 29 mg/kg bw/day

Mutagenèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
in vivo, aucun effet nocif observé
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
inhalatoire, rat, in vivo, OECD 474, négatif
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
in vitro, OECD 471, négatif
oral, Souris, OECD 474, aucun effet nocif observé
in vitro, OECD 473, négatif
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
in vivo, OECD 474, négatif
in vitro, OECD 473, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

- Fécondité

Substance
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

oral, aucun effet nocif observé

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 200 µg/m³ (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, Effect on fertility,

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 415

- Développement

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

inhalatoire, rat, 4698 mg/m³, aucun effet nocif observé

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

NOAEL, oral, Souris, 440 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 4 mg/m³ (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

NOAEL, inhalatoire, rat, 200 ppm, OECD 414, aucun effet nocif observé

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 415

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Masse de réaction éthylbenzène et de xylène

NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé

Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8

NOAEL, oral, rat, 391 mg/kg bw/day, Étude, aucun effet nocif observé

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, rat, 1 mg/m³, un effet néfaste observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Masse de réaction éthylbenzène et de xylène
LC50, (24h), Daphnia magna, 1 mg/l OECD 202
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 2,6 mg/l OECD 203
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 2,2 mg/l OECD 201
NOEC, (21d), Invertebrates, 1,57 mg/l
Oxyde de calcium, CAS: 1305-78-8
EC50, (48h), Invertebrates, 49,1 mg/L
EC50, (72h), Algae, 50,6 mg/L
EC50, (72h), Algae, 184,57 mg/L
NOEC, (48h), Invertebrates, 33,3 mg/L
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, (96h), Danio rerio, > 1000 mg/l (OECD 203)
ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1640 mg/l (OECD 201)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/l
EL0, (48h), Daphnia magna, 1000 mg/l
LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1000 mg/l
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LC50, (96h), Danio rerio, 0,9 mg/L
EC50, (72h), Algae, 1,68 mg/L
NOEC, (21d), Daphnia magna, 1 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*
080501*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

VeVa Code

080409*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 40, 56 a), 74, 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	<12
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	Les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, les mineurs et les apprentis. Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact avec ou être exposées à cette préparation pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger (Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52). Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- VOC (2010/75/CE)	≤ 12 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

K & D 310ml, schwarz

Numero d'article 94730,94760

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 25.10.2023, Révision 25.10.2023

Version 1.0

Page 19 / 19

16.3 Autres informations

Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification

Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®